



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

ETHI • NUMÉRO 035 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 4 mai 2015

—
Président

M. Pierre-Luc Dusseault

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le lundi 4 mai 2015

• (1530)

[Français]

Le président (M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD)): Bonjour à tous.

Nous tenons aujourd'hui la 35^e séance du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Le premier point à l'ordre du jour concerne les travaux du comité. Nous allons revenir sur les plans du comité puisque cela fait un bout de temps que nous avons pris des décisions à ce sujet.

Je vois que M. Angus a déjà la main levée et qu'il souhaite prendre la parole pour nous donner des idées d'études futures concernant les travaux du comité.

La parole est à vous, monsieur Angus.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci, monsieur le président.

J'ai deux motions à présenter. La session parlementaire achève, mais nous n'avons pas terminé nos travaux. Ma première motion porte sur le Budget principal des dépenses, qui a toujours été une des responsabilités du comité.

J'aimerais qu'on puisse s'entendre pour inviter les commissaires qui se rapportent au comité, ceux qui pourront se libérer, afin que nous puissions entreprendre une étude sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2015-2016. La motion se lit comme suit:

Que... le Comité entreprenne l'étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice 2015-2016, qu'il invite à comparaître, dans le cadre de cette étude, la commissaire à l'information du Canada, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, la commissaire au lobbying du Canada et la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique du Canada et qu'il fasse rapport à la Chambre au plus tard le vendredi 29 mai 2015.

Cela dit, comme nous n'avons plus beaucoup de temps devant nous, je ne m'attends pas à ce qu'on consacre plusieurs séances à ce sujet. Nous devrions lancer l'invitation et voir qui est disponible, puis nous acquitter de notre responsabilité d'examiner le budget principal et d'en faire rapport au Parlement.

[Français]

Le président: La motion a été présentée.

Nous allons maintenant en débattre.

Monsieur Calandra, souhaitez-vous prendre la parole?

[Traduction]

M. Paul Calandra (Oak Ridges—Markham, PCC): Non, ça va.

[Français]

Le président: Comme personne n'a rien à dire sur la motion, il n'y aura pas de débat sur la motion. Je la soumetts donc tout de suite au vote.

(La motion est adoptée.)

Le président: Si j'ai bien compris, on veut que les différents commissaires mentionnés dans la motion soient invités et qu'on entende ceux qui seront disponibles d'ici le 23 juin.

Nous allons donc procéder de cette façon et inviter les quatre commissaires, tel que la motion le stipule.

Madame Davidson, vous avez la parole.

[Traduction]

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Pourriez-vous confirmer la date à laquelle vous souhaitez les convoquer? Je croyais que vous aviez parlé de juin, mais dans la motion, on parle du vendredi 29 mai.

[Français]

Le président: Vous avez raison. C'est mon erreur. Le 29 mai est la date limite pour déposer à la Chambre un rapport sur les budgets principaux des dépenses.

[Traduction]

Mme Patricia Davidson: D'accord.

[Français]

Le président: Il faudrait réussir à remettre tout cela à temps pour qu'on puisse faire un rapport et que je le dépose à la Chambre, en tant que président, avant le 29 mai. Par conséquent, nous allons tenter d'inviter les commissaires qui seront disponibles dans ces plages horaires, en conformité avec la date limite du 29 mai.

Je vous remercie de la clarification. Cela m'avait échappé.

Y a-t-il d'autres sujets de discussion?

Monsieur Angus, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Charlie Angus: Puisque nous nous sommes entendus là-dessus, pouvons-nous passer à ma deuxième motion?

[Français]

Le président: Madame Borg, voulez-vous obtenir une clarification concernant le sujet d'étude que M. Angus vient de proposer?

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Oui, mais je crois que vous devez déposer la motion avant que je puisse en parler.

Le président: Tout le monde est d'accord sur la motion qui vient d'être adoptée.

Je constate qu'il y a une autre recommandation qui concerne les travaux futurs du comité.

Monsieur Angus, la parole est à vous.

[Traduction]

M. Charlie Angus: Encore une fois, il s'agit de régler une question de nature administrative avant la fin de la session parlementaire, dans un mois et demi.

Le comité a reçu entre autres le rapport de la commissaire à l'information du Canada, qui contient 85 recommandations. Il est intitulé *Viser juste pour la transparence — Recommandations pour moderniser la Loi sur l'accès à l'information*. Il a été renvoyé au comité le 31 mars 2015. Je propose d'inviter la commissaire pour qu'elle nous parle de son rapport et de ses recommandations, et que nous consacrons une journée à cette étude. Nous pourrions cocher cela sur notre liste de choses à faire. J'aimerais donc qu'on en discute.

[Français]

Le président: La motion est proposée.

La première personne sur ma liste d'intervenants est Mme Borg, qui parlera de la motion.

Mme Charmaine Borg: Je vous remercie.

J'aimerais donner mon appui à cette motion. Je pense qu'il est important que nous étudions le rapport et que nous fassions notre devoir de comité. Je sais qu'il ne reste pas beaucoup de temps et que nous avons dit que nous nous rencontrons seulement lorsque ce serait nécessaire, mais je pense que ladite motion est nécessaire et que l'étude de ce rapport l'est aussi.

Elle contient 85 recommandations, c'est quand même beaucoup. Je pense qu'il serait important qu'on ait la chance de poser des questions sur ces recommandations afin de savoir ce qu'on peut faire, comme parlementaires. Je pense que ce serait bien de laisser cela en héritage pour la prochaine législature.

Merci.

• (1535)

Le président: Merci.

Y a-t-il d'autres discussions sur la motion telle que proposée par M. Angus? Il ne semble pas y en avoir.

(La motion est rejetée.)

Le président: Y a-t-il d'autres recommandations pour la suite des travaux du comité?

Monsieur Calandra, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Paul Calandra: Oui, désolé.

Je tiens à remercier les analystes pour le rapport très complet qu'ils ont préparé et que nous avons tous reçu.

J'aimerais avoir l'avis du comité. Le rapport est si complet que je n'ai pas encore eu le temps de tout le lire. Je me demandais si nous ne pouvions pas commencer l'étude article par article lundi prochain, si tout le monde est d'accord.

[Français]

Le président: Monsieur Calandra, en ce qui a trait à la planification de nos travaux futurs, proposez-vous de reporter l'étude de notre projet de rapport sur le vol d'identité à lundi prochain, le 11 mai?

[Traduction]

M. Paul Calandra: Pourrais-je ajouter une dernière chose?

Est-il possible, dans ce cas, d'inviter les témoins dont il est question dans la première motion de M. Angus ce mercredi, s'ils sont disponibles?

[Français]

Le président: Il est proposé que nous nous rencontrions pour discuter de notre projet de rapport le 11 mai et de contacter tout de suite les commissaires qui sont mentionnés dans la motion de M. Angus, adoptée un peu plus tôt, et de les inviter d'ici le 25 mai afin de nous permettre de faire rapport.

[Traduction]

M. Paul Calandra: Non, je voulais dire mercredi qui vient, si possible.

[Français]

Le président: Oui, c'est possible si un des commissaires est disponible.

[Traduction]

M. Paul Calandra: Ce ne sera qu'une seule journée, n'est-ce pas?

[Français]

Le président: Nous allons contacter les commissaires et donner toutes les plages horaires, c'est-à-dire le 6 mai, le 13 mai, le 25 mai et possiblement le 27 mai. Ce pourrait être faisable. Le 6 mai, le 13 mai, le 25 mai et le 27 mai sont des dates où nous pourrions recevoir des commissaires, donc cela inclut ce mercredi si l'un d'eux est disponible. Tout de suite, après la réunion, nous contacterons les commissaires.

Voulez-vous discuter de cette proposition, monsieur Simms?

[Traduction]

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Vous avez parlé d'une seule séance pour entendre les commissaires. Est-ce bien cela? Ai-je bien compris? Mercredi, ce sera la seule séance consacrée à la motion qui vient d'être adoptée.

M. Paul Calandra: Je pensais à une séance pour tous les commissaires.

C'est votre temps de parole, alors je ne vais pas... mais je pensais à une séance pour tous les commissaires.

M. Scott Simms: Cela ne me dérange pas.

Comme le temps presse, nous ne pourrions probablement pas passer plus d'une réunion sur ce sujet avant de soumettre le rapport. Le rapport irait donc au lundi suivant?

M. Paul Calandra: Je présumais ou j'espérais qu'ils seraient tous libres mercredi. Nous pourrions passer deux heures avec eux. Nous pourrions ensuite prendre le temps qu'il faut pour terminer le rapport. S'ils doivent comparaître séparément, je ne pense pas que nous pourrions passer deux heures avec chacun d'eux, car nous n'aurions jamais le temps de terminer notre rapport. Pour ma part, la priorité est d'entendre ce qu'ils ont à dire, mais aussi de terminer le rapport, parce que nous y avons déjà beaucoup travaillé. Je ne veux pas que nous manquions de temps.

M. Scott Simms: Cela me convient.

[Français]

Le président: Je vais laisser la discussion continuer.

Monsieur Angus, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Charlie Angus: Merci.

Nous y sommes presque. Je suis tout à fait prêt à entendre les témoins mercredi. Si ce n'est pas possible, vous avez proposé d'autres dates, alors nous verrons ce que... Votre personnel va tâcher de coordonner tout cela. Si tout fonctionne pour mercredi, parfait. Sinon, ce sera un autre jour, car nous avons donné quelques dates. Il faut que ce soit fait avant le 29 mai, afin que nous puissions faire rapport à la Chambre. Je m'en remets à vous pour déterminer le moment approprié.

[Français]

Le président: C'est bien.

Compte tenu de la discussion qui vient d'avoir lieu, nous allons faire le nécessaire pour contacter les commissaires et nous assurer que cela respecte ce qui vient d'être discuté et que cela respecte les désirs du comité.

Je comprends qu'il y a aussi un accord pour reporter au 11 mai l'étude du projet de rapport. C'est ce que je comprends. Je suis à votre disposition. C'est la décision du comité.

Y a-t-il d'autres points à l'ordre du jour en ce qui a trait aux travaux futurs? Y a-t-il d'autres discussions?

Monsieur Calandra, vous avez la parole.

● (1540)

[Traduction]

M. Paul Calandra: Je propose de lever la séance.

[Français]

Le président: Il propose une motion d'ajournement, ce qui ne peut être débattu.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>